\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Responsable du pouvoir judiciaire

Gholamhossein Mohseni Ejei

**c/o** Ambassade d’Iran auprès de l’Union européenne

Avenue Franklin Roosevelt No. 15

1050 Bruxelles

Belgique

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Monsieur le Responsable du pouvoir judiciaire,

**Le manifestant Abbas Deris, âgé de 50 ans, risque d’être exécuté sous peu en lien avec les manifestations qui ont secoué le pays en novembre 2019.** Il est incarcéré à la prison de Sepidar, à Ahvaz, dans la province du Khuzestan. Le 4 juillet 2023, son avocat a déclaré publiquement que la 39e chambre de la Cour suprême avait confirmé sa déclaration de culpabilité et sa peine capitale pour «inimitié à l’égard de Dieu» (moharebeh). Selon les déclarations publiques de ses avocats, les autorités ont accusé Abbas Deris d’être impliqué dans l’homicide d’un policier pendant les manifestations qui se sont déroulées à Mahshahr, dans la province du Khuzestan, le 18 novembre 2019. Abbas Deris et sa famille ont démenti à plusieurs reprises ces accusations. Le 15 juillet, une demande de réexamen judiciaire a été soumise à la Cour suprême; elle est toujours en instance.

Depuis que des agents des services de renseignement et de sécurité ont arrêté Abbas Deris dans la province du Khuzestan le 8 décembre 2019, ses droits à une procédure régulière ont été allègrement piétinés. Son procès devant la 1ère chambre du tribunal révolutionnaire de Mahshahr, qui s’est résumé à deux audiences le 10 mai et le 13 septembre 2022, s’est avéré des plus iniques. Ses «aveux» forcés, selon lesquels il a tiré sur les forces de sécurité, ont été diffusés à la télévision d’État iranienne fin décembre 2019, quelques semaines après son arrestation et avant son procès. Le fait de diffuser ces «aveux» a porté atteinte à son droit à la présomption d’innocence et aux droits de ne pas être forcé de témoigner contre soi-même et de garder le silence. Amnesty International a maintes fois relevé la pratique des autorités iraniennes qui consiste à extorquer des «aveux» sous la torture et les mauvais traitements, sur lesquels les juges des tribunaux révolutionnaires s’appuient pour prononcer des condamnations et des sentences capitales. Le 22 octobre 2022, les avocats d’Abbas Deris ont appris que le tribunal révolutionnaire avait rendu son verdict. Abbas Deris doit également être jugé pour «meurtre» par le tribunal pénal n° 1 de la province du Khuzestan, pour les mêmes accusations que dans l’affaire jugée par le tribunal révolutionnaire.

Abbas Deris est veuf et père de trois enfants. Début juillet 2023, sa mère et ses trois enfants ont publiquement sollicité une aide internationale pour empêcher son exécution.

**Je vous prie d’annuler immédiatement la déclaration de culpabilité et la condamnation à mort prononcées à l’encontre d’Abbas Deris. S’il est inculpé d’une infraction pénale prévue par la loi, son procès devra respecter les normes internationales d’équité et exclure le recours à la peine de mort ainsi que les «aveux» obtenus sous la contrainte. Je vous demande de permettre sans délai à Abbas Deris de voir sa famille et son avocat choisi de manière indépendante, et de recevoir des soins adaptés. Je vous prie instamment de le protéger contre de nouveaux actes de torture et mauvais traitements, et de traduire en justice dans le cadre de procès équitables toute personne présumée responsable de tels agissements. Enfin, je vous demande d’autoriser des observateurs·trices indépendants à assister aux procès où les accusé·e·s encourent la peine capitale en lien avec les manifestations, et d’instaurer immédiatement un moratoire officiel sur les exécutions, en vue de l’abolition de la peine capitale.**

Veuillez agréer, Monsieur le Responsable du pouvoir judiciaire, l’expression de ma haute considération.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

**Copie**

Ambassade de la République Islamique d'Iran, Thunstrasse 68, Case Postale 227, 3000 Berne 6

Fax: 031 351 56 52 / E-mail: secretariat@iranembassy.ch / Twitter: https://twitter.com/iraninbern